

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 12/08/2024 - 6015 - 2007 B 00126 - 494 181 175 - A3S.SECURITE
AIX SECURITE SURETE SERVICES

Désignation de l'entreprise		SARL A3S SECURITE		435B CHEMIN DE REVOUIROLLES		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13760 ST CANNAT		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		4 9 4 1 8 1 1 7 5 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice précédent *		12	
TRIBUNAL DE COMMERCE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitations incorporelles	010		012			
	Immobilitations corporelles	014		016			
	Immobilitations financières* (1)	040	80	042		80	80
	Total I (5)	044	17 379	048	13 674	3 705	5 394
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 004	052		2 004	2 834
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	6 762	070		6 762	4 355
	Autres * (3)	072	1 402	074		1 402	2 042
	Valeurs mobilières de placement	080	10 112	082		10 112	10 112
	Disponibilités	084	8 559	086		8 559	16 256
	Charges constatées d'avance *	092		094			175
	Total II	096	28 840	098		28 840	35 774
	Total général (I + II)	110	46 219	112	13 674	32 545	41 169
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	8 000		8 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	800		800
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	24 321		24 321
	Report à nouveau	134		134	(4 488)		(567)
	Résultat de l'exercice	136		136	(3 641)		(3 921)
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	24 992		28 633
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	3 755		5 148
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	2 370		2 887
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		172	1 428		4 313
	Comptes courants d'associés	173		173			
	Autres dettes	175		175			188
	Produits constatés d'avance	174		174			
	Total III	176		176	7 553		12 535
Total général (I + II + III)				180		32 545	
						41 169	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

certifié sincère et véritable en nos livres

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

fs

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A3S SECURITE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	75 149
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	5
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	75 154
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	28 646
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	830
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	13 997
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	858	244	3 933
	Rémunérations du personnel *			250	18 462
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	11 233
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- -merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	1 689
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	75
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 636)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	222
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	227
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(3 641)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			647	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 8.738 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

SARL A3S.SECURITE
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8 000 EUROS

Siège social : 435B CHEMIN DE REVOUROLLES
13760 SAINT-CANNAT

R.C.S. SALON DE PROVENCE 494 181 175

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin, à 17 heures,
les associés de la Société A3S.SECURITE, Société à Responsabilité Limitée au capital de
8 000 EUROS, dont le siège social est 435B CHEMIN DE REVOUROLLES - 13760
SAINT-CANNAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro
494 181 175, se sont réunis audit siège, sur la convocation qui leur a été adressée
individuellement.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre THIEDEY, gérant.

Le Président constate que sont présents :

Monsieur Alexandre THIEDEY, propriétaire de 7 999 parts

Madame Véronique BOUVRET, propriétaire de 1 part.

Soit au total deux associés présents, totalisant 8 000 parts.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

UB A.T 1

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- Le rapport de la gérance,
- La feuille de présence,
- Les accusés de réception des lettres de convocation,
- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Au cours de cet exercice, l'assemblée des associés prend acte qu'il n'a existé aucune charge et dépense somptuaire, et ce conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et de l'article 39-4 du même code.

Au cours de cet exercice, l'assemblée des associés prend acte qu'il n'a existé aucun amortissement excédentaire et autres amortissements non déductibles, et ce conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

ORIGINES		
1. - Report à nouveau antérieur		
2. - Perte de l'Exercice	3 640,63	
3. - Prélèvements sur les réserves		
Total à affecter :	3 640,63	
AFFECTATIONS :		
4. - Affectations aux réserves :		
- Réserve légale		
- Réserve spéciale des Plus values à long terme		
- Réserves statutaires		
- Réserves facultatives		
5. - Dividendes :		
6. - Autres répartitions :		
7. - Report à nouveau :		3 640,63
Total affectation :		3 640,63
TOTAUX	3 640,63	3 640,63

Par ailleurs, l'assemblée des associés prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après en avoir délibéré, approuve la rémunération nette annuelle versée à Monsieur Alexandre THIEDEY, en sa qualité de gérant, pour la somme de DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX euros (19 256 euros) pour l'exercice 2023, ainsi que la prise en charge par la société des charges sociales obligatoires ou volontaires attachées à cette rémunération.

Monsieur Alexandre THIEDEY sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt social.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le gérant et l'associée

certifié conforme au registre des assemblées.

